



## Gel des cotisations en 2018 :

### **La MACSF soigne le pouvoir d'achat des professionnels de santé**

**Etre assureur mutualiste, c'est chercher la meilleure qualité au meilleur prix. Depuis toujours, les contrats d'assurance proposés par la MACSF aux professionnels de santé offrent des garanties bâties avec eux et parmi les meilleures du marché. Un engagement renforcé aujourd'hui, auprès de ses 950 000 sociétaires, par le gel de ses cotisations en santé et en auto.**

*« En gelant les cotisations 2018 sur deux contrats très importants comme l'auto et la santé, nous souhaitons soutenir le pouvoir d'achat de nos sociétaires libéraux ou salariés dans un contexte économique difficile pour les professionnels de santé. L'auto, comme la santé, sont des contrats d'assurance incontournables pour beaucoup de français. Pour les professionnels de santé, la voiture est souvent un outil de travail, un contrat auto adapté à leurs besoins spécifiques est indispensable. Côté santé, nous avons décidé de favoriser aussi ceux qui ne seraient pas encore sociétaires en leur offrant deux mois gratuits. » Stéphane Dessirier, directeur général MACSF.*

### **A propos du groupe MACSF :**

*Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus de 80 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie plus de 1 555 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaire de 2 milliards d'euros en 2016. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure aujourd'hui 950 052 sociétaires pour les risques privés comme pour les risques professionnels des membres des professions de santé libéraux ou hospitaliers.*

### **Contacts presse :**

Sylvie Braasch, 01 71 23 88 43, 06 98 41 99 77 – [sylvie.braasch@macsf.fr](mailto:sylvie.braasch@macsf.fr)  
Annie Cohen, 01 71 23 83 69, 06 71 01 63 06 – [annie.cohen@macsf.fr](mailto:annie.cohen@macsf.fr)